

MERKAZ



HATORAH

Convention particulière

Comme les autres structures des Institutions Merkaz HaTorah, le collège-lycée de garçons n'est pas un établissement de proximité. La diversité des écoles juives offre actuellement à chacun, en effet, la possibilité de choisir l'établissement scolaire conforme à ses conceptions. Nos Institutions répondent quant à elles à un projet bien spécifique, qui fonde son caractère propre rappelé ci-dessus :

- Inculquer l'amour de la Torah
- Assurer l'enseignement religieux dans le sérieux autant que dans la joie
- Insuffler aux élèves le désir de se conformer au respect de la loi juive

Compte tenu du caractère propre et du projet éducatif spécifique de l'établissement Merkaz HaTorah, et sans préjudice de l'application de l'ensemble du contrat de vie scolaire, il est expressément convenu entre les parties soussignées d'appliquer en outre les dispositions ci-dessous, auxquelles tout manquement dans le comportement ou le travail rendra l'élève passible des sanctions prévues au Contrat de Vie Scolaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive en cas de récidive ou si ce manquement était jugé grave par la Direction.

✓ **La Téfila**

Partie intégrante du projet éducatif, elle se fait à l'école tous les matins (office de Cha'harith) et l'après-midi (office de Min'ha). La participation aux offices est obligatoire pour tous les élèves.

Les élèves portent la casquette pendant la Téfila.

✓ **L'enseignement religieux (Kodech)**

Partie essentielle du projet éducatif, les cours de Kodech doivent être suivis avec tout le sérieux requis. Les élèves doivent s'y présenter avec le matériel nécessaire (livres, cahiers, documents divers), apprendre les leçons et faire les devoirs qui s'y réfèrent. Des contrôles sont effectués et le travail des élèves est soumis à une évaluation trimestrielle.

✓ **Les classes de Heder**

Les cours du Dimanche se déroulent de 10 h à 12 h, ceux de décembre et de juillet de 8 h 15 à 12 h 30.

Ces journées sont obligatoires et font parties du projet pédagogique de l'établissement.

En cas d'absences répétées (plus de dimanche par trimestre), l'élève sera placé dans une Kitah non Heder.



✓ **La tenue vestimentaire**

Nous avons décidé de mettre en place depuis la rentrée scolaire 2013-2014, une tenue comportant pantalon et chemise adaptés aux exigences du règlement intérieur.

Magasin : 74 Rue Charlot 75003 Paris. Téléphone : 06-99-08-20-09

Il va de soi que chaque élève doit posséder suffisamment de pantalons et de chemises pour pouvoir changer librement en cours de semaine ou faire une réparation si nécessaire.

Les élèves ne portant pas la nouvelle tenue réglementaire n'auront pas accès à l'établissement pour toute la journée.

Nous exigeons également :

- Talith Katan pour tous les élèves, tout au long de l'année.
- Casquette pendant les offices et pour les déplacements en-dehors de l'école.
- Kipa en tissu noir, d'une largeur suffisante, à l'appréciation de la Direction.
- La coupe de cheveux doit être simple, ni trop courte ni trop longue.
- Les chaussures de ville sont vivement conseillées.
- Le survêtement, pendant les cours d'EPS, **n'est pas toléré aux autres cours.**

Par respect pour le caractère de notre Etablissement, les mères sont priées de s'y présenter en respectant les règles de décence traditionnelles.